



Berne, le 7 mai 2020

## UpDate 2 – La FSSE et le sport équestre au temps du Covid-19

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents,  
Chères et chers collègues,

Ces dernières semaines ont beaucoup exigé de notre part et nous devons être conscients que cela va continuer. C'est pourquoi je tiens à vous informer de l'état actuel des choses au nom du Comité de la FSSE.

Au début de la crise du Covid-19, la FSSE a institué une task-force. Ce groupe composé de Charles Trolliet (FSSE), de Martin Richner (SHP), de Sandra Wiedmer (FSSE), d'Evelyne Niklaus (FSSE) ainsi que de moi-même, a présentée diverses interventions au cours des dernières semaines:

- **L'équitation doit continuer à être autorisée**

Or, cet objectif a été atteint. Au début de la crise, nous craignons que des mesures analogues à celles de la France – à savoir une interdiction absolue de monter – soient prises. Grâce à une intervention précoce, ce scénario a pu être empêché et le fait de se promener avec les chevaux et de les bouger est resté tout le temps autorisé. Une bonne solution a été trouvée et communiquée en collaboration avec l'OSAV.

- **Soutien pour la filière équine**

Le 26 mars, la FSSE et SHP se sont adressés au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour faire clairement comprendre aux responsables à quel point la filière équine était frappée par les mesures prises et pour les informer qu'en Suisse, près de 150'000 personnes pratiquent le sport équestre, que nous générons 2 milliards de chiffre d'affaires et que plus de 10'000 équivalents plein temps sont directement concernés. Le fait que le chômage partiel n'est pas une option pour nos exploitations avait déjà été largement évoqué. Le même jour, la Protection suisse des animaux a adressé au SECO un courrier très explicite intitulé « éviter la souffrance animale ».

- **Soutien pour les écoles d'équitation**

Le 12 avril, la FSSE et SHP se sont focalisés sur les écoles d'équitation. Le SECO a été informé en détail des conditions que nos écoles d'équitation devaient affronter. Dans ce courrier, nous avons demandé au SECO d'examiner la possibilité de contributions à fonds perdu. La demande d'indemnisation pour un cheval d'école a été fixée à CHF 800 par mois avec une somme de soutien globale évaluée à 3 à 6 millions de francs pour la filière équine, ce qui nous semblait absolument raisonnable sachant que les écoles d'équitation ne pouvaient pas faire valoir le chômage partiel car même sans les cours d'équitation, la somme de travail n'est pas moins grande.

Le 23 avril, et par l'entremise d'un communiqué de presse, SHP mettait en garde contre la faillite imminente d'écoles d'équitation en demandant à nouveau au Conseil fédéral de donner immédiatement suite aux propositions formulées au cours des semaines précédentes. Suite à cette action, divers reportages ont été diffusés à la radio, à la TV et publiés dans les journaux.

Le 29 avril, nous avons reçu la réponse du SECO nous informant de sa grande compréhension pour nos problèmes bien que devant refuser nos revendications, la Confédération n'étant pas en mesure de supporter les coûts. Nous avons alors fait part de notre profonde déception à la secrétaire d'Etat.

Le 5 mai 2020, le conseiller national Olivier Feller a présenté au Conseil fédéral la motion « Tenir compte de la situation particulière des écoles d'équitation pendant la crise sanitaire liée au covid-19 » l'invitant à prendre les mesures financières permettant de répondre à la situation particulière des écoles d'équitation durant la crise sanitaire.

Nous devons cependant rester réalistes. Selon nous, les chances de succès sont minimales sachant que le Conseil fédéral s'est à nouveau prononcé contre le versement de contributions à fonds perdu. De plus, sachant que les deux chambres doivent approuver les motions, une décision peut être attendue au plus tôt vers l'automne.

- **Stratégie de sortie pour le sport équestre**

Le 14 avril 2020, la FSSE présentait à Swiss Olympic une première stratégie de sortie pour le sport équestre. Ce document de stratégie de sortie de la FSSE retravaillé a été remis à l'Office fédéral du sport le 23 avril 2020. Le groupe de travail Sport avec des représentants de l'OFSPPO, des fédérations sportives ainsi que de l'OFSP et des représentants de Swiss Olympic devait initialement le présenter le 13 mai 2020 au Conseil fédéral. Grâce aux interventions internes et aux discussions fructueuses, cette date a été avancée par le Conseil fédéral au 29 avril 2020, ce que nous avons fort apprécié sachant que nous avons commencé très tôt à travailler sur cette stratégie. Mercredi 29 avril, le Conseil fédéral décidait d'intégrer le sport équestre dans le cadre du futur assouplissement des mesures. Le 30 avril, la plausibilité de notre « concept » a été reconnue par l'OFSPPO. Ainsi, à partir du 11 mai, les entraînements pourront à nouveau avoir lieu et les cours d'équitation pourront être dispensés sur la base du concept de protection pour les sports équestres.

**Je vous prie donc instamment de bien vouloir transmettre notre affiche « concept de protection pour les sports équestres » à toutes les sociétés d'équitation, à tous les manèges, écuries, etc. Il n'y aura aucun problème avec les autorités si tout le monde tient compte de ce concept de protection et l'applique avec les éventuelles adaptations régionales nécessaires.**

- **Pression politique**

Au cours des dernières semaines, j'ai eu diverses discussions avec des conseillers fédéraux et des employés de l'administration dans le but de leur présenter notre situation tout en leur soumettant des propositions. Et si nos attentes ont été en grande majorité comprises, nous ne sommes pas parvenus à obtenir l'indemnisation de CHF 800 par cheval d'école et par mois. C'est pourquoi je vais une fois encore présenter nos revendications avec le soutien de collègues du Conseil national lors de la session extraordinaire actuellement en cours sachant toutefois que les chances de succès sont minimales. Il ne s'agit pas là de capituler mais bien de tenir compte du contexte politique réaliste sachant que le Conseil fédéral n'est pas d'accord d'accorder des soutiens à fonds perdu ce que le conseiller fédéral Ueli Maurer a doublement souligné mardi devant le Conseil des Etats. La crainte d'être confronté à de nouvelles exigences est grande sachant que d'autres branches pourraient alors s'introduire dans la brèche.

Quoi qu'il en soit, nous avons réussi à ce qu'il n'y ait pas d'interdiction de monter durant toute la phase de semi-confinement, nous faisons partie des « déconfinés » du 11 mai et nous pourrions donc à nouveau dispenser des cours d'équitation.

Mon objectif personnel consiste à ce que nous puissions aussi rapidement que possible organiser des manifestations de sport équestre dans l'intérêt du sport de loisir ainsi que du sport d'élite et de la promotion de la relève.

- **Groupe de travail «Manifestation 2020 - Covid-19»**

Lors de sa séance du 3 avril 2020 organisée sous forme de vidéo conférence du fait de la situation actuelle, le Comité FSSE a décidé de créer un groupe de travail appelé à trouver des solutions pour les défis sportifs actuels et futurs en relation avec la crise du coronavirus. Sous la direction de Franz Häfliger (responsable du sport de compétition au sein du Comité de la FSSE), de la directrice sportive Evelyne Niklaus et des membres du comité Nayla Stössel et moi-même, quatre séances ont déjà eu lieu, dont une vidéo conférence avec des représentants des associations membres, des directoires des disciplines et des organisateurs.

L'objectif de ce groupe de travail consiste à adapter les conditions-cadres pour les organisateurs afin qu'il soit à nouveau possible d'organiser des manifestations de sport équestre malgré les restrictions du Conseil fédéral. Des propositions ont été présentées par tous les participants, elles ont été traitées, soumises à consultation et retravaillées. Ce processus prouve que nous voulons arriver à une bonne solution et que nous espérons avoir suffisamment d'organisateur qui sont d'accord d'organiser leur manifestation, malgré les difficultés financières et les conditions éventuellement plus complexes.

En outre, il convient de tenir compte du fait que les participations à l'étranger ne sont pas pour demain puisque les grandes manifestations avec plus de 1'000 personnes sont interdites et qu'elles le seront certainement jusqu'à la fin du mois d'août en Suisse ainsi que dans les pays voisins. De plus, et dans un premier temps, les réglementations douanières ne seront pas abolies et elles ne le seront qu'en accord avec nos voisins directs. De ce fait, nos cavaliers professionnels ont besoin de possibilités de départ en Suisse. Je suis persuadé que nous avons créé une bonne base avec le groupe de travail et les résultats seront présentés ces prochains jours.

Chères collègues, chers collègues,

Nous travaillons sans relâche pour que les manifestations de sport équestre puissent bientôt avoir lieu. La FSSE continue à se battre, aujourd'hui, demain et après-demain, et à œuvrer de concert avec vous au sein d'une situation de crise où chacun et chacune réagit différemment. On parle ici de l'avenir du sport équestre suisse et aussi du sport de loisir et du sport de pointe. Merci d'en informer vos comités, vos sociétés et clubs équestres et les autorités qui vous sont proches.

Pour conclure, je vous remercie de votre collaboration appelée à se renforcer encore ces prochaines semaines. Et surtout, je me réjouis de vous revoir très prochainement.

Cordialement



Damian Müller

Vice-président de la FSSE et responsable des contacts avec les associations membres